

Référence : C.N.242.2021.TREATIES-XIX.41.a (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR LE COMMERCE DES CÉRÉALES DE 1995
LONDRES, 7 DÉCEMBRE 1994

PROROGATION DU DÉLAI POUR LE DÉPÔT DE L'INSTRUMENT D'ADHÉSION
JUSQU'AU 30 JUIN 2022

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Conseil international des céréales, a décidé d'accorder à l'Iraq une prorogation de délai pour le dépôt de son instrument d'adhésion jusqu'au 30 juin 2022.

Le 26 juillet 2021

